

Le quotient familial n'est applicable que pour les familles domiciliées dans les communes adhérentes au SIVURIC : Daoulas, Dirinon, Le Faou, L'Hôpital-Camfrout, Logonna-Daoulas, Loperhet ou Saint-Urbain.

Le tarif QF7 est appliqué en l'absence de documents justificatifs (cf page 3) qui sont obligatoirement à actualiser chaque année en janvier ou à tout changement de situation familiale.

Les tarifs cantine sont votés pour l'année civile par le comité syndical du SIVURIC.

TARIFS ANNEE 2016	REGULIER	OCCASIONNEL
QF1 ≤ 399	1,30 €	1,56 €
400 < QF2 ≤ 599	2,28 €	2,74 €
600 < QF3 ≤ 799	2,79 €	3,35 €
800 < QF4 ≤ 999	3,14 €	3,76 €
1000 < QF5 ≤ 1199	3,49 €	4,19 €
1200 < QF6 ≤ 1399	3,91 €	4,69 €
1400 < QF7	4,07 €	4,88 €
Repas non commandé la veille	5,12 €	
Enfant hors SIVURIC	5,12 €	
Prix de revient	5,12 €	

Pour régler vos factures par prélèvement automatique : remplir le formulaire et l'adresser au SIVURIC accompagné d'un relevé d'identité bancaire.

Les services de la cuisine intercommunale se tiennent à votre disposition pour tout renseignement complémentaire au 02.98.25.80.00 et à [sivuric@wanadoo.fr](mailto:sivuric@wanadoo.fr)

### Modalités de commandes des repas cantine

**Inscription** : Pour que le nombre de repas puisse être communiqué à la cuisine intercommunale du SIVURIC la veille au matin dernier délai, il est indispensable d'inscrire vos enfants au minimum la veille au matin. Pour cela, vous pouvez inscrire vos enfants au restaurant scolaire à l'année, au mois ou au jour (la veille au matin).

Renseignez-vous auprès de votre commune qui gère les commandes des repas.

Joëlle Kervella-Dorival, Présidente du SIVURIC,

Le Maire,